

- Limiter l'impact du projet d'éclairage sur l'environnement (préservation de la nature et des espèces) et maîtriser la consommation énergétique

Travaux à la charge des services de la Métropole

Les interventions suivantes seront considérées hors projet, elles concernent les aménagements du site qui seront confiés aux services de la Métropole :

- Voiries (2.700m²) : Reprise de la voirie en continuité du projet de voirie porté par la Métropole et aménagement d'une route sur la piste DICT menant jusqu'à la zone naturelle de stationnement à l'arrière des terrains de tennis et du stade (6m de large, environ 450m de long). Une aire de retournement sera également à prévoir.

Observation : la largeur de 6m pour une voie en double sens est imposée par le PLUi en regard du risque feu de forêt, néanmoins des rétrécissements ponctuels sont possibles, dans ce cas-là la largeur ne pourra pas être inférieure à 3m.

- Aménagement d'un parc de stationnement de 100 places dont 2 PMR (2.500m²)
Zone naturelle de stationnement à l'arrière des terrains de tennis et du stade à organiser
- Création d'une plateforme d'atterrissage (900m²)
Plateforme permettant l'atterrissage en cas d'urgence d'un hélicoptère des pompiers (hélicoptère EC145 Evasan Dragon 131) : dimensions minimales de la zone de poser 30x30m, surface dure et plane, sans obstacle au sol de plus de 30cm, si possible un axe dégagé, face au vent. Intégrer également une flamme pour le sens du vent.

